

Routes de France

NUMÉRO SPÉCIAL • DÉCEMBRE 2011

LE MAGAZINE DE L'UNION DES SYNDICATS DE L'INDUSTRIE ROUTIERE FRANCAISE



**MANIFESTATION SOCIALE
DU 7 DÉCEMBRE 2011**

Sommaire

3

Prévention Sécurité

La profession fait le point

4

Concours Prévention Sécurité

Les lauréats de l'année 2011

6

CQP

Remise des diplômes de l'Île-de-France



Edito

Notre désormais traditionnelle « Manifestation sociale » de fin d'année, organisée le 7 décembre dernier, dont ce numéro de Routes de France rend largement compte, a été l'occasion de faire le point des travaux en cours en matière de Prévention, d'insister sur l'importance des actions de formation, et de rappeler l'intérêt des Certificats de Qualification de Professionnelles (CQP), insuffisamment utilisés, alors qu'ils permettent de distinguer les jeunes ouvriers les plus professionnels de nos entreprises, et de valoriser leurs fonctions.

Un travail considérable a été accompli en 2011, en liaison avec la Direction Générale du Travail (DGT), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM-TS), l'INRS, l'OPP-BTP, le Groupement National de la Médecine du Travail (GNMS-BTP) et la FNTP, pour, en matière de prévention, partager les mêmes informations, s'assurer de la même vision des priorités, et coordonner les nombreuses actions en cours. Les travaux réalisés ont été présentés le 16 décembre par l'USIRF à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), dans le cadre de son étude des risques associés à l'utilisation de liants hydrocarbonés. A bien des égards, notre Profession peut apparaître comme exemplaire dans sa mobilisation pour traiter de la pénibilité de certains postes. Les nouvelles obligations en la matière nous permettent de valoriser les progrès accomplis, et sont un encouragement à poursuivre nos efforts, voire à faire école.

Notre Profession se trouve en effet au cœur des enjeux et des contradictions de notre Société : une attention accrue aux conséquences de nos activités sur la santé, et donc des méthodes de travail et de suivi des expositions qui renchérissent les coûts immédiats de nos prestations ; une volonté de préserver les ressources naturelles et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, sans prise en compte réelle par les maîtres d'ouvrage des efforts faits à ces fins ; des contraintes budgétaires durablement drastiques, qui conduisent d'autant plus à privilégier le seul critère prix, sans analyse sérieuse de cycle de vie ; des exigences croissantes de nos concitoyens en matière de mobilité et de qualité de service, alors qu'il ne sera tout simplement pas possible de maintenir les

niveaux actuellement offerts, faute de ressources financières disponibles.

Par nos activités, nous sommes au cœur de la vie des collectivités territoriales : nous sommes les garants des emplois durables (et non-délocalisables...) que sont ceux des salariés de nos entreprises, mais aussi garants des emplois rendus possibles par la compétitivité économique des territoires, dont tout le monde sait qu'elle est directement liée à la qualité des infrastructures routières.

Nous n'avons d'autre choix que d'expliquer sans relâche qui nous sommes, ce que nous faisons, les impacts et les conséquences de nos activités, les remèdes que nous apportons et les bénéfices que la collectivité en retire. Nos « Manifestations sociales » confirment que dès lors que nous nous exprimons, nous sommes écoutés, et que nous avons beaucoup de choses à dire, qui intéressent. Chacun, dans ses réseaux, doit y contribuer. A ne pas expliquer suffisamment l'importance de ce que nous faisons, nous risquons de voir les inéluctables arbitrages financiers à venir se faire au détriment de nos activités. Les conséquences iraient bien au-delà du seul cadre de l'industrie routière.

Nous serons d'autant plus crédibles que nous resterons exemplaires lorsque nous réalisons nos chantiers, et cohérents lorsque nous répondons aux appels d'offres, en prenant réellement en compte dans nos prix de revient les sujétions grandissantes qui s'imposent à nous.

2012 sera dans bien des domaines une année décisive ; souhaitons que les collectivités locales puissent accéder à un volume de crédit suffisant pour engager les nombreux projets qu'elles savent indispensables. Souhaitons que notre Profession puisse faire valoir toutes ses capacités d'adaptation et d'innovation, pour répondre au mieux aux différents défis des prochaines années. Souhaitons enfin que les décideurs politiques de toute sensibilité redonnent aux routes de France l'importance et la considération qu'elles méritent. Mais avant tout, j'adresse à chacun d'entre vous et à tous ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Jean-Louis Marchand
Président de l'USIRF

La profession fait le point

Moments forts de la journée du 7 décembre, deux tables rondes ont permis de faire le point sur les travaux et actions menés dans le domaine de la prévention des risques par la Profession et ses partenaires et par les entreprises.



Actions de la Profession (*)

La Profession s'implique depuis des décennies pour la diffusion de recommandations, le lancement d'études, l'établissement de protocoles de mesures d'exposition, la mise au point d'outils de prévention, la diffusion de bonnes pratiques. Elle concourt à l'assimilation des nouvelles contraintes réglementaires comme par exemple, celles sur les risques chimiques ou le risque amiante. Elle favorise enfin la concertation avec tous les partenaires de la santé.

Depuis 18 mois, un travail important est en cours, mené par l'USIRF et ses partenaires de santé au travail (DGT, CNAM, INRS, OPP-BTP, GNMSBTP) pour faire progresser ensemble la prévention des risques professionnels dans les travaux routiers.

Cette collaboration s'inscrit dans le cadre plus général d'une Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la Santé au Travail en cours de préparation entre ces derniers et la FNTP. Jean-Charles Savignac, Directeur des affaires sociales de la FNTP, souligne l'exemplarité de la démarche engagée par l'USIRF.

Dans ce cadre, trois thèmes ont particulièrement été abordés respectivement par Bernard Héritier, Michel Ducasse, tous deux membres de la STR et Hugues Decoudun, animateur du Comité Santé-Sécurité de l'USIRF :

- L'évolution des produits utilisés dans la route ces trente dernières années,
- Le recyclage des matériaux routiers et les conditions de prévention,
- L'action des entreprises en matière d'exposition et de suivi de leurs salariés.

Ces trois thèmes sont au cœur du travail engagé par l'USIRF de constitution d'une base de données intitulée « CIMAROUT » présentée par Christine Leroy. Elle sera accessible par internet au printemps 2012 aux entreprises et à leurs partenaires.

(*) Voir tableau page 8

Actions des entreprises

La santé et la sécurité ont toujours été au centre des préoccupations des entreprises routières. Hugues Decoudun rappelle que, très tôt, l'objectif de la Profession a été « d'instaurer une véritable culture prévention sur les chantiers, dans les ateliers et les usines ». « L'important, a-t-il ajouté, est de continuer à faire changer les comportements sur le terrain. »

Pour ce faire, Guy Thuleau insiste pour dire que « les efforts très importants réalisés en matière de formation à la sécurité de l'ensemble des collaborateurs des entreprises doivent être constants ». La formation doit tout à la fois conforter les fondamentaux en matière de sécurité et évoluer dans ses méthodes.

Jean Cerutti confirme le fait que la crédibilité de la profession repose en effet sur sa capacité à faire appliquer sur le terrain, et dans la durée, les mesures de prévention individuelles ou collectives. La réussite concrète est la résultante des organisations et des hommes à tous les échelons. Il souligne le rôle de l'encadrement de chantier : « les chefs de chantier seuls peuvent porter la tâche de faire respecter toutes les règles au quotidien. Pour cela, ils ont besoin du soutien sans faille de toute leur hiérarchie. »

En ce qui concerne les actions de la Profession en termes de développement durable, Germain-Arthur Charier indique que la mise en œuvre de la Convention d'Engagement Volontaire concourt aussi à l'amélioration des conditions de travail sur chantier à travers notamment les actions engagées par les entreprises pour favoriser l'utilisation des engins tièdes.

Enfin, Philippe Brissonneau évoque les progrès du matériel et de la mécanisation qui ont également un rôle dans l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité. A titre d'exemple, il cite les améliorations touchant au bruit, aux vibrations, à la climatisation des engins et à l'usage croissant des mini-engins de chantier.



Concours Prévention Sécurité USIRF

Les lauréats de l'année 2011



La remise des prix « Prévention Sécurité » est une traditionnelle séquence de la manifestation sociale annuelle de l'USIRF. En présence de Patrick Bernasconi, président de la FNTF, onze prix ont été décernés cette année, qui récompensent l'action d'entreprises dans six domaines.

À la suite des tables rondes sur le thème de la prévention des risques, la manifestation du 7 décembre dernier a été l'occasion de concrétiser les efforts des entreprises de construction routière dans ce domaine. Si celles-ci voient leurs chiffres concernant les accidents du travail en constante décroissance, elles ne s'en contentent pas, et en lien avec leurs partenaires sécurité, multiplient les actions visant à améliorer encore la santé et la sécurité des compagnons. Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPP-BTP, souligne que « les trophées sécurité sont fortement ancrés dans la profession, laquelle mobilise d'importants moyens sur ce sujet chaque année » et se félicite de cette manifestation partenariale. Ce sont ces comportements vertueux, ces bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain que le concours Prévention-Sécurité de l'USIRF souhaite donner en exemple à la profession et au-delà, à l'ensemble du BTP.

Le jury 2011 était composé de : Michel BOYER, Président ; Georges BALAVOINE, expert ; Patrick GOULVESTRE (OPP-BTP) ; Alain LE BRECH (INRS) ; Christian LESOUËF (FNTF) ; Robert PICCOLI (Délégation à la Sécurité Routière) et Jean-Baptiste DE PREMARE (USIRF).

Les 47 dossiers des candidats, répartis en 6 catégories, ont été jugés selon 2 critères :

- La démarche globale de prévention, d'une part
- Et d'autre part, l'adoption de bonnes pratiques sur une liste indicative d'une dizaine de thèmes reconnus prioritaires tels que le risque routier, le risque chimique, le bruit, la sécurité des intérimaires, les TMS, etc.



LES LAURÉATS DE L'ANNÉE 2011



Le management global de la prévention

Un prix a été décerné à l'agence de **SCREG EST DE SAINT-DIÉ** (65 personnes) pour son objectif « zéro accident » applicable au travail, aux sinistres chantier et aux sinistres circulation. L'agence s'est donné les moyens de son ambition avec des démarches volontaristes et le concours du médecin du travail. Les résultats répondent aux objectifs.

Le jury a également récompensé l'agence **EUROVIA DE MONTBÉLIARD** (107 personnes) pour ses actions de prévention qui s'appuient sur une bonne évaluation des risques, à l'appui du document unique, suivi par un plan d'action à court moyen et long terme. Le jury a aussi tenu à saluer une démarche spécifique de sensibilisation et de formation avant utilisation de petit matériel sur les chantiers (tronçonneuse thermique).

Un prix d'encouragement a été décerné à la direction régionale d'**AXIMUM SUD-EST** (404 personnes), spécialisée dans les métiers des équipements et des services routiers. Le jury a retenu la démarche globale de prévention et sa déclinaison sur différents thèmes : formation à la sécurité, risque routier, chantiers sous circulation.

La formation des intérimaires

Le prix récompense **EIFPAGE TRAVAUX PUBLICS CHAMPAGNE-ARDENNE**, structure basée à Reims (231 personnes), où les travailleurs intérimaires font l'objet d'une grande vigilance. En liaison avec la société d'intérim, la démarche engagée pour la formation des travailleurs intérimaires est en place depuis déjà de nombreuses années dans l'entreprise, mais le jury a souhaité récompenser la constance d'une mobilisation qui permet, année après année, de garder le même niveau de préoccupation et donc de vigilance.

La prévention contre les UV

Basée à Cournonsec dans l'Hérault, l'entreprise **JOLIE TP DU GROUPE EUROVIA** (61 collaborateurs) a été récompensée pour sa gestion du risque « UV », ici intégrée dans une démarche de prévention en déployant les guides et les outils de sensibilisation mis en œuvre au niveau national. Fortement mobilisé, le CHSCT relaie l'action avec un important travail de sensibilisation du personnel.

La prévention contre le risque routier

Le jury a récompensé l'agence **EUROVIA BASSE-NORMANDIE DE CAEN** (106 personnes) pour son traitement des problèmes d'arrimage des engins sur les porte-engins. Cette action a mobilisé chauffeurs et responsables matériel et prévention, entraînant modifications, essais et achat de matériel, et enfin mise en place d'une fiche individuelle d'arrimage pour chaque engin. Des séances de formation ont été réalisées, et un suivi de l'ensemble des actions a permis de constater les progrès.

L'agence de **COLAS RHÔNE ALPES À ALBERTVILLE** (103 personnes) a été récompensée pour son action spécifique dans le domaine de l'aménagement des fourgons de chantier en vue d'améliorer confort, hygiène et sécurité. L'action, entamée il y a quelques années, continue de mobiliser le personnel de l'agence et les fourgons ont évolué au fil du temps avec des aménagement spécifiques pour la sécurité de la conduite (caméra et radar de recul) sur la partie habitacle et sur la partie matériel. Cette continuité dans l'action a été saluée par le jury.

La prévention du risque chimique

Un prix spécial « Risque chimique » a été remis à l'Agence **EUROVIA POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN DE NIORT** (119 personnes) qui souhaitait améliorer l'appréhension du risque chimique dans le cadre de l'évolution de la réglementation REACH. Un travail d'évaluation a été entrepris, portant sur l'ensemble des produits présents en atelier et utilisés sur les chantiers. Ce travail a également permis de réorganiser leurs stockages. 150 références ont été inventoriées, 103 références de produits faisant l'objet d'une évaluation. Cette dernière a donné lieu à un plan d'action de substitution qui justifie la récompense accordée par le jury.

La prévention contre les TMS

Un pris spécial a été remis à l'agence **EUROVIA D'ANGERS** (148 personnes), où la politique de prévention a bénéficié d'un nouvel élan avec la recherche de nouveaux progrès auprès du personnel, sous la forme d'une démarche qui limite l'implication manuelle des compagnons. Deux innovations ont été saluées : la mise en place d'un dispositif de mécanisation des bordures surbaissées et l'utilisation d'un marteau à river pneumatique pour enfoncer les fiches d'implantation des bordures.

Deux autres prix spéciaux ont été décernés, l'un à l'entreprise **SAS MOTER** (165 personnes travaillant), l'autre pour la **DÉLÉGATION RÉGIONALE EUROVIA SUD-OUEST** (3 354 personnes) dont dépend SAS Moter. Le jury a voulu saluer la mise en place d'une vraie politique de prévention contre les TMS et son appropriation au niveau d'une agence et ce sur un sujet très important, le risque vibration, cause de troubles tels que les affections du rachis lombaire. Ces deux dossiers ont vraiment impressionné le jury.

Remise des certificats de qualification professionnelle

Une reconnaissance, une distinction, un encouragement



La remise des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) aux récipiendaires de l'Ile-de-France s'est tenue en présence de Jean-Louis Marchand, Président de l'USIRF, Hervé Le Bouc, Président directeur général du Groupe Colas et Guy Vacher, Directeur général délégué France du Groupe Eurovia.

L'industrie routière compte deux CQP : constructeur en voirie urbaine et réseaux et applicateur de revêtements routiers (option « enrobés » ou « enduits superficiels »). Instrument de validation officielle des acquis professionnels, délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi, le certificat de qualification professionnelle (CQP) permet de valoriser des métiers dont les exigences sont le plus souvent méconnues par les non professionnels. « Tous les SPRIR et les entreprises doivent avoir respectivement la volonté de promouvoir ou d'utiliser ce dispositif motivant pour les salariés mais aussi pour l'entreprise » souligne Jean-Louis Marchand, président de l'USIRF, en ouverture de la cérémonie de remise des certificats. « Le salarié y trouve une reconnaissance et un encouragement, l'entreprise y prépare l'avenir par une saine gestion prévisionnelle des compétences. »

CQP : mode d'emploi

Les candidats au diplôme doivent être salariés d'une entreprise relevant de la convention collective des travaux publics, et ils doivent posséder une expérience minimale de trois ans dans la profession. A l'initiative de l'employeur, un dossier, retiré au préalable auprès du CFC d'Egletons, sera complété par le salarié et son responsable. Le salarié sera ensuite convié à répondre à un questionnaire à choix multiples (QCM) et s'entretiendra avec un jury. **Avec le soutien actif des SPRIR, six sessions se sont tenues en 2011, 41 candidats ont reçu un CQP ce qui correspond à un taux de réussite de 83 %.**



Abdelali Gomri,
Chef de secteur

« Le CQP valide les acquis du salarié dans toutes les branches de la profession et s'impose à ce titre comme un moyen de valoriser les compétences de nos salariés, au-delà même de l'entreprise où il exerce. Notre entreprise a présenté quatre personnes au cours des 4 dernières années, dont trois ont réussi. Cette distinction, cette reconnaissance permet de

montrer au salarié que l'on a confiance en lui, indépendamment de la valorisation pécuniaire. Elle apporte une réelle fierté au collaborateur tout en valorisant l'image de la profession et de l'entreprise, qui montre qu'elle suit ses collaborateurs. Preuve de sa valeur bien concrète, le CQP est souvent un tremplin vers la fonction de chef de chantier... »



Yves REUMAUX,
Directeur d'exploitation

« Nous avons débuté la promotion du CQP dès 2006 par la voirie puis le revêtement. Au total, 15 CQP ont été obtenus dans l'entreprise, dont quatre aujourd'hui même. Les compagnons concernés proviennent d'horizons différents, mais ils ont souvent en commun d'avoir quitté l'école sans diplôme voire en situation d'échec scolaire. Pour autant, de

vraies compétences existent chez ces hommes qui sont la base de nos équipes travaux. Il faut alors les convaincre qu'ils sont à la hauteur de ce qui est pour eux un défi. Derrière, il y a la fierté, vis-à-vis de leurs collègues, de leur famille, de la direction. Et l'entreprise y trouve son compte. »

Les CQP, quels objectifs ?

Crée en 2001 par les CPNE (Commissions paritaires nationales de l'emploi) conjointes du BTP, les CQP « Constructeur en voirie urbaine et réseaux » et « Applicateur de revêtements routiers – option enrobés ou enduits superficiels » permettent d'atteindre deux grands objectifs :

- Doter la Profession d'une reconnaissance officielle de la qualification des compagnons, compétences souvent acquises par l'expérience terrain et la formation continue dans les entreprises.
- Permettre aux responsables d'entreprises et d'établissement de mieux gérer les compétences en interne en validant via un jury de professionnels des savoirs acquis par l'expérience.

NOUVEAUTE 2011

Par arrêté du 25 janvier 2011 paru au Journal Officiel, le CQP Constructeur en voirie urbaine et réseaux a été enregistré pour une durée de cinq ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Cette inscription permet la prise en charge financière des dépenses afférentes à la participation d'un salarié à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience et couvrent les frais de transport, d'hébergement et de restauration, la rémunération du salarié.

En outre, pour les frais des candidats salariés et en vertu de l'article R6422-9 du Code du travail, les dépenses par l'employeur (telles que la rémunération ou l'accompagnement du candidat) réalisées dans le cadre d'une validation organisée par un organisme habilité à délivrer une certification inscrite au RNCP dans une limite de 24 heures pourront être « imputées » sur les plans de formation.

CQP / CALENDRIER DES SESSIONS 2012

CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE ET RÉSEAUX ET APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS ROUTIERS

LIEUX DES SESSIONS ET RÉGIONS RATTACHÉES

DATE DES SESSIONS CQP

PARIS Nord-Pas-de-Calais, Haute/Basse -Normandie, Ile de France, Centre, Picardie

08 MARS / 18 JUIN / 20 NOV

BORDEAUX Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées

13 JUIN

METZ Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté

7 FÉVRIER

NANTES Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

3 AVRIL

LYON Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes

6 JUIN / 13 NOVEMBRE

TOULOUSE

25 SEPTEMBRE

RENNES

10 OCTOBRE

MALLEMORT PACA, Languedoc-Roussillon

2 OCTOBRE

Pour plus d'informations : www.cfcegletons.com



Un nouvel animateur pour le Comité Formation

A l'occasion de cette manifestation, Jean-Louis Marchand a souhaité saluer l'importance et la qualité du travail accompli depuis 15 ans par Philippe Morvan, portant entre autres sur la création des CQP et des stages inter-entreprises et sur leur diffusion dans les régions à travers les SPRIR. Au nom de toutes les entreprises routières, il a tenu à le remercier vivement de son engagement. Philippe Morvan est succédé par Guy Thuleau, responsable du Centre de formation du Groupe Eurovia à Mérignac.



FOCUS : Les objectifs 2012 du Comité Formation

- 1 Certificats de qualification professionnelle [CQP]**
 - Suivi des sessions
 - Enregistrement du CQP ARR au RNCP
 - Promotion des CQP
- 2 Stages interentreprises USIRF :**
Adaptation des stages interentreprises en tenant compte des évolutions générées par les questions de santé au travail, de prévention des risques professionnels et de prévention contre la pénibilité.
- 3 Confortation des relations avec la FNTP** et la poursuite du travail de veille sur les sujets portés par la FNTP et particulièrement pour 2012 celui lié à la création de l'OPCA de la construction (et des AREF/FAFSAB ...) et ses conséquences pour les entreprises adhérentes de l'USIRF.
- 4 Suivi des procédures du nouvel OPCA** et de la section professionnelle TP en relation avec les AREF et ces conséquences pour les entreprises et en particulier pour le dispositif formation USIRF.

COMMISSIONS, SECTION ET COMITÉS DE L'USIRF IMPLIQUÉS DANS LES QUESTIONS DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE PRÉVENTION

Commissions

Développement durable :

Président : Germain-Arthur Charier / Secrétaire : Christine Leroy

Relations Humaines :

Président : Jean Cerutti / Secrétaire : Pierre de Thé

Section**STR**

Président : Louis Maison / Secrétaire : Christine Leroy

Comités

Santé-sécurité :

Animateur : Hugues Decoudun / Secrétaire : Jean-Baptiste de Prémare

Matériel :

Animateur : Philippe Brissonneau / Secrétaire : Christine Leroy

Formation :

Animateur : Guy Thuleau / Secrétaire : Agathe Scardilli



Les 42èmes Olympiades des métiers sont lancées !



Rendez-vous désormais incontournable de l'industrie routière, les finales régionales des Olympiades des métiers se dérouleront de janvier à mai 2012. La finale nationale quant à elle se déroulera du 22 au 24 novembre prochain à Clermont-Ferrand. A ce jour, 16 régions participeront à ces Olympiades.

Marcel Geiger, pour la deuxième année consécutive, assurera la création et l'expertise de ces épreuves.